



La Ville de Châteauguay souhaite combler le poste temporaire (25 semaines, début à la fin avril suivant :

INSPECTEUR AUX PLAINTES

L'inspecteur aux plaintes inspecte le territoire en faisant les vérifications concernant le non-respect de la réglementation municipale, fait le suivi des permis émis sur le territoire, saisit les données des inspections effectuées suite à l'émission de permis et aux plaintes reçues. Dans certaines circonstances, il pourra aussi émettre des certificats d'autorisation.

Exigences et qualifications :

- ✓ DEC en aménagement du territoire et urbanisme, en architecture ou AEC en technique d'inspection en bâtiment jumelé 1 an d'expérience pertinente;
- ✓ Sens aigu du service à la clientèle;
- ✓ Communicatif et avoir du tact;
- ✓ Bonne connaissance de la législation municipale en vigueur;
- ✓ Bonne connaissance des progiciels en vigueur (Accès-cité territoire, Word, Excel);
- ✓ Habiletés à communiquer oralement et par écrit en français et en anglais.

La rémunération est établie en fonction de la convention collective en vigueur. Parmi les candidats répondant aux exigences, la Ville de Châteauguay considère prioritairement les candidats ayant leur résidence principale et habituelle sur le territoire de la Ville de Châteauguay.

(Veuillez noter que seules les candidatures retenues pour une entrevue feront l'objet d'un suivi).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature accompagnée d'une photocopie des diplômes requis, au plus tard **le 11 mars 2016**, à l'adresse suivante :

Ville de Châteauguay
Direction des ressources humaines
Inspecteur aux plaintes
5, boulevard D'Youville
CHÂTEAUGUAY (Québec) J6J 2P8
Télécopieur : 450.698.3059
Courriel : emplois@ville.chateauguay.qc.ca

La Ville de Châteauguay souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi – au sens de l'article 86 de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec – pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.